



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001116

Séance du mercredi 30 juin 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des délibérations : Commissions n°01, 05, 07, 08, 09, 03, 04, 10 et 02

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS (à partir du rapport 1.1.2) Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI (représenté par Michel BITTARD jusqu'au rapport 2.1), Geneviève VERRO (jusqu'au rapport 2.1) Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du rapport 1.1.2), Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.4), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 2.1), Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.1.6), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Fanny Gerdil-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2.1), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.5), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.4) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.2) Brailans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 5.1) Chalezeu : Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagney : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET (à partir du rapport 1.1.2), Philippe GUILLAUME Chauenne : Bernard VOUGNON (représenté par Alain ROSET) Chaudefontaine : Jacky LOUISON (à partir du rapport 1.1.2) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.3) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) François : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du rapport 5.3) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirole : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.6), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.3), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 10.2) Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET (représentée par Serge ARMELLINI), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 10.2), Jean-Pierre ISSARTEL (à partir du rapport 9.2 et jusqu'au rapport 10.2 ; représenté par Joël JOSSO jusqu'au rapport 9.1 et à partir du rapport 2.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY (à partir du rapport 1.1.2) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET Vorges les Pins : Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 10.2).

Etaient absents : Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Catherine GELIN, Jean-Marie GIRERD, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Montferrand le Château : Marcel COTTINY Pirey : Jacques COINTET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Saône : Maryse BILLOT Torpes : Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, H. AKODAD, P. BONNET, M. BULTOT (jusqu'au rapport 1.1.1), JJ. DEMONET (à partir du rapport 2.2), C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.5), C. GELIN, JM. GIRERD, S. JEANNIN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), A. MENETRIER, J. PANIER (jusqu'au rapport 10.2), MN. SCHOELLER (jusqu'au rapport 1.1.4), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 1.1.3), A. KOELLER, R. DEMESMAY, M. COTTINY, D. ROLET (jusqu'au rapport 10.2).

Mandataires : J. CANAL, N. BODIN, E. SASSARD, YM. DAHOUI (jusqu'au rapport 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du rapport 2.2), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 1.1.5), M. OMOURI, J. ROSSELOT, JP. GOVIGNAUX, JC. ROY (jusqu'au rapport 1.1.4), C. LIME, F. FELLMANN (jusqu'au rapport 10.2), JL. FOUSSERET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.1.3), P. CHANEY, F. LOPEZ, S. MONLLOR, JP. MARTIN (jusqu'au rapport 10.2).

Objet : Attribution d'une subvention et convention d'objectifs 2010 avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon

Attribution d'une subvention et convention d'objectifs 2010 avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP2010 et PPIF 2010-2014 « Soutien à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon »	Montant prévu Budget 2010 : 75 000 € Montant de l'opération : 75 000 €

Résumé :

Depuis 2004, la CAGB soutient le fonctionnement de l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon à hauteur de 50 000 € en moyenne par an.

Le schéma de développement touristique conjoint à la Ville de Besançon et au Grand Besançon intitulé « Destination Besançon » et adopté en mars 2010 a prévu une montée en puissance progressive de l'aide de la Communauté d'Agglomération accordée à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon, association chargée de l'information, de la promotion et de la commercialisation touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants.

Il est proposé à compter de 2010 que ce soutien financier s'accompagne d'une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions à mettre en place ou des démarches à engager en déclinaison du schéma de développement touristique « Destination Besançon », en particulier dans ses volets relevant davantage du Grand Besançon.

Il est ainsi proposé d'accorder une subvention d'un montant de 75 000 € à l'Office de Tourisme en 2010 conformément aux prévisions du schéma et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs élaborée entre le Grand Besançon et l'Office de Tourisme.

I. Soutien à l'Office de Tourisme

Depuis 2004, la CAGB soutient le fonctionnement de l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon à hauteur de 50 000 € en moyenne par an.

Le schéma de développement touristique conjoint à la Ville de Besançon et au Grand Besançon, adopté en mars 2010, a prévu une montée en puissance progressive de l'aide de la Communauté d'Agglomération accordée à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon. Le montant sollicité par l'Office de 75 000 € correspond au montant prévisionnel arrêté dans le schéma et aux crédits disponibles au budget 2010.

Il est ainsi proposé d'accorder une subvention d'un montant de 75 000 € à l'Office de Tourisme en 2010 conformément aux prévisions du schéma.

II. Convention de partenariat

Il est en outre proposé que ce soutien financier s'accompagne d'une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions ou démarches venant décliner le schéma de développement touristique « Destination Besançon », dans ses volets relevant davantage du Grand Besançon.

L'Office est ainsi sollicité en 2010 sur les objectifs suivants, détaillés dans la convention jointe.

Sur les volets du schéma relevant davantage du Grand Besançon :

- contribuer à la mise en réseau des sites,
- développer la promotion des équipements et sites communautaires (Musée de Nancray, port fluvial d'agglomération, aire de camping-cars),
- contribuer au développement du tourisme d'itinérance et du tourisme doux,
- promouvoir et valoriser touristiquement la Cité des Arts et de la Culture,
- proposer des solutions innovantes pour l'accueil touristique dans les gares, notamment la gare TGV,
- promouvoir les activités et manifestations au fil du Doubs.

Sur des aspects plus généraux :

- décliner le positionnement stratégique de la destination Besançon dans le plan marketing, les outils de communication, les produits (visites guidées, package, ...),
- assurer l'interface avec les acteurs touristiques locaux et développer des outils d'évaluation.

La convention précise également les modalités de versement de la subvention ainsi que les modalités de suivi et de contrôle de l'exécution de la convention.

MM. GIRARD, MONNEUR, PRALON et PREIONI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide l'attribution d'une subvention d'un montant de 75 000 € à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs à intervenir entre le Grand Besançon et l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité TCI

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Reçu le 05 JUIL. 2010

CONVENTION D'OBJECTIFS

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (ci-après dénommée CAGB), représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2010, d'une part,

et,

L'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon (ci-après dénommé Office de Tourisme) dont le siège est situé 2, place de la 1^{ère} Armée à Besançon, représenté par son Président, Monsieur Jean-François GIRARD, d'autre part.

Préambule

L'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon, (classé 4 étoiles) agissant sous forme d'association loi 1901, a pour objet d'étudier et de mettre en œuvre des actions nécessaires pour accroître l'activité touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants. Dans ce cadre, l'Office de Tourisme a pour mission d'accueillir, d'informer, de promouvoir et de commercialiser.

De par ses statuts, la CAGB est compétente en matière de promotion et d'actions de développement touristique d'intérêt communautaire, ainsi qu'en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, elle a adopté le 25 mars 2010 un schéma de développement touristique commun à la Ville et au Grand Besançon intitulé « Destination Besançon ». Ce schéma a prévu une montée en puissance progressive de l'aide de la Communauté d'Agglomération accordée à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon, outil chargé de l'information et de la promotion et de la commercialisation touristique de Besançon en lien avec les territoires environnants.

Ce soutien financier s'accompagne d'une convention d'objectifs annuelle portant sur des actions à mettre en place ou des démarches à engager en déclinaison du schéma de développement touristique « Destination Besançon ».

Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements des parties dans le cadre du partenariat de la CAGB avec l'Office de Tourisme en 2010.

Article 2 - Engagement de la CAGB

La CAGB s'engage à verser une subvention d'un montant de 75 000 € pour l'année 2010 dans le but de soutenir les actions conduites par l'Office de Tourisme, au regard notamment de la poursuite d'objectifs arrêtés en commun entre la CAGB et l'Office de Tourisme.

Elle s'engage par ailleurs à fournir par le biais de ses services tous les éléments d'information utiles à l'Office de Tourisme lui permettant de poursuivre les objectifs visés par la convention.

Article 3 - Engagement de l'Office de Tourisme

Dans le cadre du soutien financier apporté par le Grand Besançon, l'Office de Tourisme s'engage à poursuivre des objectifs portant sur des actions à mettre en place ou des démarches à engager en déclinaison du schéma de développement touristique « Destination Besançon » sur les volets relevant davantage du Grand Besançon.

Ces objectifs sont les suivants :

- sur les volets du schéma relevant davantage du Grand Besançon :

- **Contribuer à la mise en réseau des sites**

Il est demandé à l'Office de Tourisme de s'impliquer dans la mise en réseau des sites touristiques telle que définie dans le schéma via le montage avec les partenaires identifiés de pass sites notamment.

A l'échelle du territoire de l'agglomération, il est demandé à l'Office d'étudier dès 2010 la possibilité de proposer un pass sites intégrant le Musée de Nancray à compter de 2011.

- **Développer la promotion des équipements et sites communautaires**

Il est demandé à l'Office de Tourisme d'assurer la promotion des équipements et sites touristiques communautaires en améliorant leur visibilité :

- Musée des Maisons Comtoises : mieux positionner les informations sur le site internet et les publications, sur les présentoirs des antennes de l'Office, actualiser la présentation du Musée (projet axé autour du développement durable, renvoyer sur le blog, ...), publier les animations du Musée durant la saison estivale via les outils de l'Office (site internet, web 2 notamment),
- Port d'agglomération : mieux positionner les informations sur le site internet et les publications, actualiser la présentation et mettre en valeur le port et le tourisme fluvial, prendre en compte la clientèle des plaisanciers dans le plan marketing,
- Aire de camping-cars de Besançon : intégrer ce nouvel équipement dans les supports de l'Office. S'assurer de la diffusion de l'information auprès des supports et guides de référencement des aires d'accueil de camping-cars au niveau national.

- **Contribuer au développement du tourisme d'itinérance et du tourisme doux**

Il est demandé à l'Office de Tourisme de :

- promouvoir via ses supports le tourisme d'itinérance le long de la vallée du Doubs en particulier,
- engager une démarche permettant de développer des produits s'appuyant sur le port d'agglomération, les circuits pédestres et VTT qui se mettent en place, le réseau Ginko, l'Eurovelo 6, la Via Francigena.

- **Promouvoir et valoriser touristiquement la Cité des Arts et de la Culture**

Il est demandé à l'Office de Tourisme de contribuer aux réflexions et aux démarches de valorisation culturelle et touristique de la Cité des Arts et de la Culture via :

- sa participation au groupe de travail mis en place par la CAGB sur la valorisation et le développement du nouveau quartier culturel,
- une collaboration dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication durant la période de travaux.

- **Proposer des solutions innovantes pour l'accueil touristique dans les gares**

Il est demandé à l'Office de Tourisme d'initier une réflexion permettant de faire des propositions sur les outils d'accueil à développer dans les gares et notamment la gare Besançon Franche-Comté TGV (outils innovants : bornes ? m.tourisme ? ...) afin que les clients arrivant sur le territoire du Grand Besançon en train puissent avoir accès à de l'information touristique en temps réel (disponibilités dans les hôtels, itinéraires en transport en commun, ...).

- **Promouvoir les activités et manifestations au fil du Doubs**

Il est demandé à l'Office de Tourisme de :

- assurer le relais de la promotion des manifestations et activités recensées par le Grand Besançon (via son site internet, ses outils web 2 notamment),
- étudier la possibilité de proposer des visites guidées en lien avec la voie d'eau et le patrimoine présent sur ces berges et monter ces visites si l'étude est concluante,
- utiliser dans la mesure du possible les sites des haltes fluviales en tant que support à des animations éventuelles (pot d'accueil des touristes, ...),

- Sur des aspects plus généraux :

- ◊ **Décliner le positionnement stratégique de la destination Besançon**

Il est demandé à l'Office de Tourisme de prendre en compte le positionnement arrêté dans le schéma touristique, à savoir les 3 axes stratégiques positionnant la destination « Besançon » :

- dans ses publications à venir et sur son site internet,
- dans le développement de produits,
- dans l'établissement de son plan marketing de la destination.

- ◊ **Assurer l'interface avec les acteurs touristiques locaux et développer des outils d'évaluation**

Il est demandé à l'Office de Tourisme de :

- assurer l'interface avec les professionnels du Grand Besançon,
- produire des données statistiques de fréquentation qualitative et quantitative sur le territoire du Grand Besançon en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme et le Comité Régional du Tourisme, afin de renseigner les indicateurs d'évaluation des actions du schéma.

De plus, l'Office de Tourisme s'engage pour l'année 2010 à :

- utiliser l'aide accordée par la CAGB aux seuls objets précisés dans l'article 1,
- fournir à la CAGB un bilan d'activité et un bilan financier de l'année 2010 au plus tard le 31 janvier 2011,
- mentionner l'aide apportée par la CAGB dans les différents bilans et comptes-rendus d'activité de l'Office de Tourisme,
- informer les services de la CAGB concernés de la tenue des réunions des différentes instances de l'Office (conseil d'administration, assemblée générale, commissions),
- inviter les représentants élus et les services de la CAGB concernés aux différentes opérations de communication (conférence de presse, ...),
- missionner son directeur, assisté de son équipe, pour participer à des réunions de travail régulières durant l'année avec les services du Grand Besançon afin d'assurer le suivi de la convention.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

Un acompte de 50 000 € sera versé par mandat administratif après signature de cette convention. Le versement du solde de 25 000 € interviendra suite à présentation écrite du bilan d'activité et du bilan financier de l'année et présentation orale à la commission 5 « Culture-Tourisme-Sports » du Grand Besançon.

Les crédits seront prélevés sur la ligne « 65.95.6574.09 2008 005.20500 » du budget Culture Tourisme Sports 2010.

Article 5 - Dispositions particulières de contrôle

L'Office de Tourisme s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la somme reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle de respect des clauses prévues à la présente convention pourra avoir pour effet :

- l'interruption de l'aide financière de la CAGB,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de subventions présentées ultérieurement par l'Office de Tourisme.

Article 6 - Responsabilités – Assurance

Les activités de l'Office de Tourisme sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Article 7 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2010.

Fait en trois exemplaires, à Besançon, le

Le Président de l'Office de Tourisme et des
Congrès de Besançon

Jean-François GIRARD

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET